

3 : Délibération N° 10/2025 Délibération réforme des attributions des logements sociaux CCRC

Dans un contexte de crise du logement, faciliter l'accès au logement des ménages et rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, transparent et équitable sont des enjeux majeurs auxquels sont confrontés les politiques publiques et les acteurs du logement social depuis plusieurs années.

Depuis 2014, la réglementation autour de l'information des demandeurs de logements sociaux, de la gestion de la demande et des attributions a ainsi connu plusieurs évolutions.

La réforme de la gestion des demandes de logement social et du régime des attributions a pour objectif de contribuer à :

- Une plus grande transparence vis-à-vis du demandeur ;
- Une meilleure lisibilité dans le parcours du demandeur, qui tenait jusqu'ici un rôle plutôt passif dans le processus d'attribution ;
- Une meilleure efficacité dans le traitement des demandes ;
- Une plus grande équité dans le système d'attribution des logements.

La loi Alur (2014), la loi Egalité Citoyenneté « E&C » (2017), la loi Elan (2018) et la loi 3DS (2022) ont modifié les modalités de gestion de la demande en logement social et de la politique d'attribution. Ces lois successives ont placé l'EPCI comme chef de file de la mise en œuvre de la réforme des attributions des logements sociaux.

Ces documents engagent la commune à plusieurs titres :

- La commune devra fournir l'accueil et les informations correspondant à son niveau de service dans le SIAD (service d'accueil et d'information du demandeur) et mettre en place les procédures pour l'enregistrement des demandes (pour les communes ayant fait le choix de devenir guichet enregistreur)
- La commune lorsqu'elle est réservataire de logement sociaux sera appelée à utiliser la cotation de la demande dans l'examen des demandes
- La commune veillera à contribuer à l'atteinte des objectifs de mixité sociale et d'attribution aux ménages prioritaires dans les instances d'attribution de logement social en appliquant les pratiques définies au sein des documents cadres
- La commune participera aux groupes de travail, CIL et aux commissions de coordination.

La mise en œuvre de cette réforme sur le volet *Attribution des logements sociaux* passe par l'élaboration d'un document cadre fixant les orientations et objectifs puis la signature une convention intercommunale d'attribution correspondant aux engagements de chaque partenaire.

Pour Rhône-Crussol, ces deux documents sont regroupés au sein du Plan Intercommunal d'Attribution.

Le diagnostic partagé a permis aux élus de l'intercommunalité et à leurs partenaires de définir quatre orientations d'attributions :

- **Contribuer à la mixité sociale en logeant des ménages à faibles ressources**

Objectif : Attribuer 25 % minimum des logements aux ménages dont les ressources relèvent du premier quartile (objectif minimum fixé par la loi E&C).

- **Répondre au droit au logement en logeant les ménages DALO (Droit Au Logement Opposable) et en situation de priorités**

Objectif : Attribuer au moins 25% des attributions annuelles par contingent aux ménages reconnus DALO et à défaut, aux ménages prioritaires (objectif minimum fixé par la loi E&C).

- **Fluidifier les parcours résidentiels des locataires du parc social**

Objectif : Réserver une part des attributions aux demandeurs en mutation du territoire (aucun objectif règlementaire chiffré).

Afin de remplir cet objectif, les engagements seront à définir lors du COPIL pour les bailleurs sociaux et les réservataires. Il sera proposé de dédier 15% des attributions aux mutations inter-bailleur et inter réservataire et de flécher une part des accessions sociales à la propriété aux locataires du parc social.

- **Faciliter l'accès du parc aux travailleurs essentiels**

Objectif : Réserver une part des attributions aux travailleurs essentiels du territoire (aucuns objectifs réglementaires chiffrés). Les élus ont retenu une liste des métiers considérés comme essentiels.

La mise en œuvre de la réforme sur le volet *Gestion de la demande et droit à l'information* passe par l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs. Ce document comprend la grille de cotation de la demande et les modalités de mise en œuvre du service d'accueil et d'information du demandeur. Il définit également le service d'accueil et d'information du demandeur : Les élus se sont positionnés sur trois niveaux d'intervention :

- Niveau 1 : guichets d'information de 1er niveau - *Communes d'Alboussière, de Boffres, de Champis, de Chateaubourg, de St-Georges-les-Bains, de Saint-Romain de Lerps, et de Saint-Sylvestre*
- Niveau 2 : Ce niveau inclut les guichets qui assurent l'accueil et l'accompagnement des demandeurs de logement social. *Communes de Cornas, de Saint-Péray, de Soyons et de Toulaud*
- Niveau 3 : Il correspond aux guichets enregistreurs, en charge de l'enregistrement des demandes de logement social dans le Système National d'Enregistrement (SNE) - *Communes de Guilhaud-Granges, de Charmes sur Rhône et CCRC (maison de l'Habitat).*

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR,

Vu la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la délibération 149-2017 lançant le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et la mise en place de la commission intercommunale du logement

Vu la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi Elan

Vu la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS

Vu la circulaire du 18 décembre 2023 sur la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Il est proposé au conseil municipal de :

- Donner un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) établi pour une durée de 6 ans
- Donner un avis favorable au Document cadre et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) pour établis pour une durée de 6 ans
- Autoriser le/la maire, ou son représentant, à signer le PPGDID et la CIA ainsi que tous les documents liés au dispositif

Après avoir délibéré à l'unanimité les membres du conseil municipal de Champis :

- Donnent un avis favorable sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) établi pour une durée de 6 ans
- Donnent un avis favorable au Document cadre et la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) pour établis pour une durée de 6 ans
- Autorisent le maire, ou son représentant, à signer le PPGDID et la CIA ainsi que tous les documents liés au dispositif

POUR : 12 dont 3 procurations

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

4 : Délibération N° 11/2025 Fond de concours – travaux de voirie carrefour lotissement le Souledomati

Monsieur le Maire expose que des travaux de voirie ont été réalisés au carrefour le Souledomati. Afin de finaliser le budget de l'opération la commune a la possibilité de verser un fond de concours à la CCRC.

Un fond de concours est une aide financière versée afin de pouvoir réaliser un équipement. Le montant de ce fond de concours est de 30 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement de ce fond de concours à la communauté de communes Rhône Crussol à hauteur de 30 000 €
- Charge Monsieur le Maire de toutes les suites à donner à cette délibération.

POUR : 12 dont 3 procurations

CONTRE : 0

ASBTENTION : 0

5 : Présentation de la rencontre SCOT sur le SDUCS (Schéma de Directeur d'Urbanisme Commercial et de Services) du Grand Rovaltain

Rapporteurs : Nathalie Le Moul et Denis Dupin

Le SCOT pilote l'élaboration du Schéma D'Urbanisme Commercial et des Services du Grand Rovaltain. Ce travail en étroite collaboration avec les communautés de communes permettra la réalisation d'un document cadre proactif et de compléter la palette d'outils des collectivités en matière de développement commercial.

Depuis la mi février, des rencontres ont lieu. Nathalie Le Moul et Denis Dupin ont participé à une rencontre à la CCRC.



6 : Travaux / voirie / Bois Cros de Réaux / enfouissement des réseaux

❖ Le bois du Cros de Réaux :

Rapporteur : Nathalie Le Moul

Remerciements à Thibault Bourdon de l'entreprise UEF Expertise Végétation qui est venu présenter à l'équipe municipale les travaux réalisés.

La plantation a été effectuée avec l'équipe de Forest Keeper. Les 42 enfants de l'école de Saint Sylvestre qui ont pour thème de leur année scolaire l'étude de l'arbre dans toutes ses composantes ont participé à ce chantier, un goûter a été offert par la mairie. Belle matinée et de nombreux souvenirs pour ces enfants.

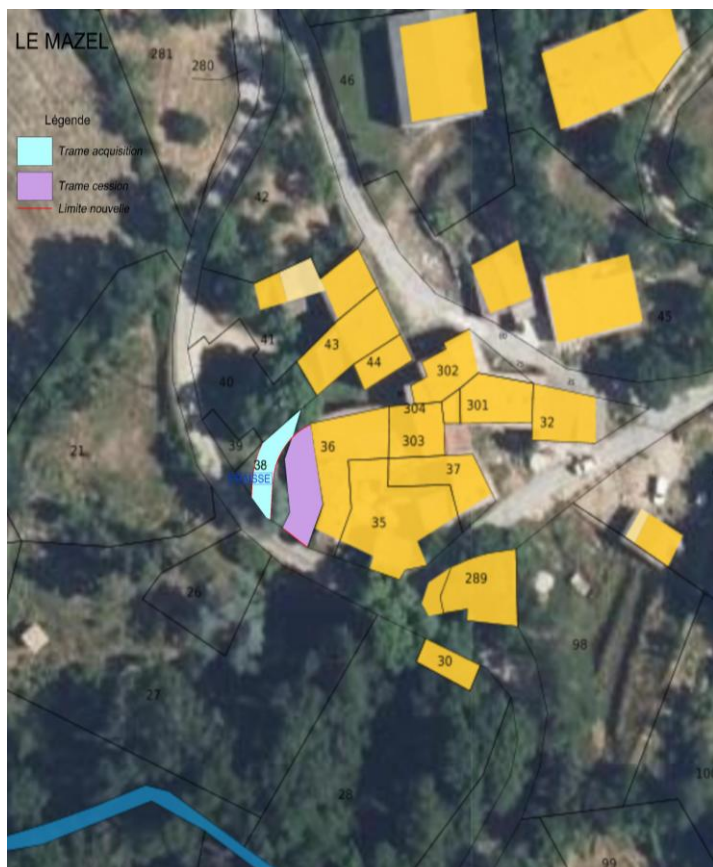
Plantation : 250 chênes rouvre / 250 châtaigniers / 75 chênes rouge / 75 alisiers blanc / 75 tilleuls / 75 merisiers / 75 noisetiers

Rapporteur : Alain Ladreyt

❖ Présentation par Alain Ladreyt des projets de voirie 2025 : chemin de la Trémoulat carrefour sécurisation avec RD 533 / chemin de la Molière / lotissement le Souledomati / chemin du Pin de Barjac / ...

❖ Régularisation chemin du Bâtiment : rapporteur Fabrice Basset

Il convient de régulariser la voie communale du Bâtiment, Tracé modifié depuis de nombreuses années et non régularisé à ce jour. La régularisation sera effectuée par le service gestion foncière de la CCRC par un acte administratif.



❖ Régularisation foncière au Mazel

Afin d'anticiper l'enfouissement des réseaux secs, il convient de régulariser l'emprise de la voirie construite sur une parcelle privée, par le biais d'un acte administratif validant cet échange.

❖ Le Temple :

Travaux de finition en cours

Date pour la réception des travaux à définir courant mars

Nathalie Le Moul, Marie-Béatrice Mignot, Bernard Abanozian, Fabrice Basset et Denis Dupin sont allés visiter la salle de spectacle de Lagorce et discuter avec les élus pour découvrir leur fonctionnement.

❖ Village d'Avenir :

Rapporteur : Fabrice Basset

Prochain COPIL Village d'Avenir qui vise à accompagner Boffres, Alboussière et Champis notamment sur le dossier du Temple le mardi 11 mars à Boffres pour restitution finale du travail.

❖ Enfouissement des lignes : réunions de quartier : la Faurie / le Mazel et les Combeaux :

Territoire d'énergie Ardèche, nouveau nom du SDE 07 a été missionné par la commune pour réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux HTA, BT et télécommunications sur le réseau de distribution à la Faurie, le Mazel et les Combeaux en 2025. Une réunion d'information a eu lieu en mairie de Champis pour les quartiers concernés le jeudi 13 février à 9 heures en présence des techniciens du SDE et des entreprises. Les conventions de passage ont été transmises aux propriétaires concernés, les travaux pourraient être réalisés en septembre 2025.

7 : Finances

Rapporteur Denis Dupin

La commission des finances (Angélique Sobozynski, Alain Ladreyt, Lucie Drevet, Clément Damiens, Fabrice Basset et Guy Gaillard) se réunira le lundi 17 mars 2025 à 17h30 afin de préparer le budget primitif 2025 qui sera voté ainsi que le compte administratif lors de la séance du conseil municipal du 07 avril.

Les projets 2025 : place de l'esplanade / audit pour rénovation aile Nord bâtiment mairie / équipements scéniques, mobiliers Temple / travaux divers MAM, peinture / nettoyage façade mairie / façade temple / enfouissement réseaux / place de la fontaine / acquisition foncière / travaux divers de voirie seront inscrits au budget primitif 2025.

8 : Communauté de communes Rhône Crussol

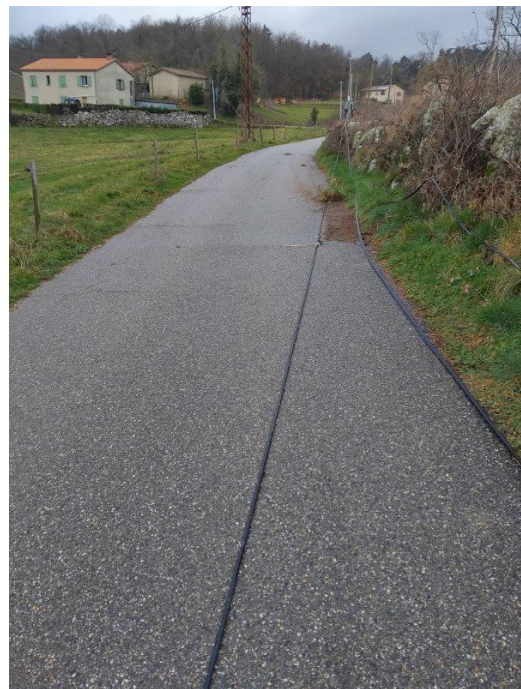
Rapporteur Fabrice BASSET

Le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat) de Rhône Crussol est en cours d'élaboration. Les élus communautaires travaillent tous les vendredis sur le projet de règlement, partagé.

9 : Divers

❖ Dégradation poteaux la Faurie

Des poteaux téléphoniques ont été dégradés chemin de la Faurie, les perturbations téléphoniques et internet ont été résolus en partie.



- ❖ Arbres morts : il est rappelé aux riverains de procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menaceraient de tomber sur les voies et chemins. Ces opérations sont à effectuer à la diligence et aux frais des propriétaires.

Prochaine séance du conseil municipal :

Le lundi 07 avril 2025 à 19 h 30 salle du conseil à Champis

Conseil consacré au vote du budget

La séance est levée à 22h10

Le secrétaire
Alain LADREYT

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	10-2025	Délibération : réforme des attributions des logements sociaux	POUR : 12 dont 3 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
4	11-2025	Délibération : fond de concours : travaux de voirie carrefour lotissement le Souledomati	POUR : 12 dont 3 procurations CONTRE : 0 ABSTENTION : 0